



UIB

الإتحاد الدولي للبنوك
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Minute de Procès verbal de L'Assemblée Générale Ordinaire Du 1er juin 2017

L'an deux mille dix sept et le jeudi 1er juin à 10 heures, les actionnaires de l'Union Internationale de Banques se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'Hôtel Le Concorde, Rue du Lac Turkana, Les Berges Du Lac Tunis, suivant convocation parue au JORT n°55 du 09/05/2017 et dans deux quotidiens paraissant à Tunis dont l'un en langue arabe (La Presse et Assabah du mai 2017).

Une feuille de présence a été établie et signée par chaque actionnaire présent ou son représentant dûment mandaté.

Après avoir constaté que la présente Assemblée Générale Ordinaire avait été régulièrement convoquée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts, Monsieur le Président propose de procéder à la composition du bureau comme suit :

- Monsieur Alexandre Maymat, Président du Conseil d'Administration est désigné Président de l'Assemblée ;
- Madame Véronique de La Bachelerie et Monsieur Firas Saied sont désignés comme scrutateurs ;
- Monsieur Mokhtar Ben Cheikh Ahmed est désigné secrétaire de la séance.

Le Président constate l'absence de réserves quant à cette composition et demande que l'on en prenne acte.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, représentaient 75,48% des droits de vote. Par conséquent, l'Assemblée atteignant le quorum fixé par la loi et les statuts, est déclarée régulièrement constituée et a pu délibérer valablement (l'AGO ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés détiennent **le tiers au moins des actions conférant à leur titulaire le droit au vote**).

Monsieur le Président met à la disposition des actionnaires présents ou représentés ainsi que des deux scrutateurs les documents suivants :

- 1- Copie de l'avis publié au JORT contenant la convocation de l'AGO.
- 2- Copie de l'avis de convocation publié dans 2 quotidiens dont l'un en langue arabe.
- 3- Copie de l'avis de convocation publié au Bulletin Officiel de la Bourse et au Bulletin du CMF.
- 4- La feuille de présence de l'Assemblée.
- 5- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires.
- 6- Le rapport d'activité de l'exercice 2016.
- 7- Les états financiers individuels arrêtés au 31.12.2016 et les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2016.
- 8- Les rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31.12.2016 et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2016.

- 9- Le projet de résolutions proposées à l'AGO en arabe et en français.
- 10- Copie des statuts de la banque.
- 11- Copie du code des sociétés commerciales.
- 12- Copie de la loi N° 2016-48 relative aux banques et établissements financiers ;
- 13- Copie de la loi 2005/96 du 18.10.2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Monsieur le Président rappelle que les documents relatifs à cette assemblée avaient été mis à la disposition des actionnaires à l'entité Bourse et Titres de l'UIB sis 10, rue d'Egypte, 1002 Tunis, dans les délais réglementaires et que cette Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant figurant sur les avis et les convocations à savoir :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des Etats Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N° 2016-48 relative aux banques et établissements financiers ;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
8. Démission d'un administrateur ;
9. Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
10. Nomination et/ou renouvellement de mandats d'administrateurs ;
11. Fixation du montant des jetons de présence ;
12. Pouvoirs.

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur Kamel Néji, Directeur Général a présenté le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'UIB et les états financiers individuels pour l'exercice clos le 31/12/2016.

Monsieur Kamel Néji, a présenté, ensuite le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe UIB et les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2016.

Monsieur *Louajed ben mbaek*, commissaire aux comptes, aux noms des cabinets AMC Ernst & Young et Grant Thornton Tunisie donne lecture des rapports général et spécial.

Ensuite, Monsieur le Président reprend la parole et déclare la discussion ouverte.

- 1/ Les interventions des actionnaires et de leurs représentants,
- 2/ Les réponses de Messieurs Alexandre Maymat et Kamel Néji,
- 3/ La soumission au vote des résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et établissements financiers. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2016, qui s'élève à **75 797 930,566 TND** majoré du report à nouveau positif de **4 412,597 TND**, soit au total **75 802 343,163 TND** comme suit :

□ Réserve légale (5%)	3 790 117,158 TND
□ Fonds social	1 000 000,000 TND
□ Réserve ordinaire	30 900 000,000 TND
□ Réserve pour réinvestissement exonéré	19 370 000,000 TND
□ Dividendes	20 736 000,000 TND
□ Report à nouveau	6 226,005 TND

En conséquence, la rémunération du capital est fixée à 0,600 TND par action ou certificat d'investissement, soit 12% du nominal des actions et des certificats d'investissement.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 1^{er} juillet 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de Monsieur Kamel NEJI de ses fonctions d'Administrateur et ce, en vertu de l'article 46, 2^{ème} alinéa de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et institutions financières.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration tenu le 25 janvier 2017, portant cooptation de Madame Asmae HAJJAMI, en qualité d'administrateur et ce, pour la durée restante du mandat de Monsieur Kamel NEJI qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- Madame Ouided BOUCHAMAOU
- Monsieur Grégoire LEFEBVRE

Ils exerceront leur fonction d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de **150000 dinars à titre de jetons de présence** pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

De tout ce que ci dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les membres du bureau.

Le Président
Mr Alexandre Mayamat

Le Secrétaire
Mr Mokhtar Ben Cheikh

Le Scrutateur
Mme Véronique De La Bachelerie

Le Scrutateur
Mr Firas Saied

Bilan après répartition des résultats
suite approbation de l'AGO du 01 juin 2017
Arrêté au 31 Décembre 2016
(Unité : en milliers de Dinars)

	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF		
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	210 328	62 742
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	49 590	153 200
AC 3- Créances sur la clientèle	4 130 691	3 725 437
AC4-Portefeuille - titres commercial :	29 740	0
AC 5- Portefeuille d'investissement	155 260	114 971
AC 6- Valeurs immobilisées	41 128	42 199
AC 7- Autres actifs	44 123	42 379
TOTAL ACTIF	4 660 860	4 140 928
PASSIF		
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	147 312	3 495
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	3 661 340	3 402 262
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	329 449	320 914
PA 5- Autres passifs	171 911	118 635
TOTAL PASSIF	4 310 012	3 845 306
CAPITAUX PROPRES		
CP 1- Capital	172 800	172 800
CP 2- Réserves	178 042	122 818
CP 5- Résultats reportés	6	4
CP 6- Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	350 848	295 622
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 660 860	4 140 928

**EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES SUITE APROBATION DE L'AGO TENUE LE 01 JUIN 2017
DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016**

Libellé	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Réserve ordinaire	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves à Régime Spécial	Fonds social	Prime d'émission	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Capitaux propres avant répartitions des bénéfices	172 800	4	10 734	59 840	15 376	289	11 943	24 800	75 798	371 584
Affectation AGO du 01/06/2017	-	20 738	3 790	30 900	19 370	-	1 000	-	(75 798)	0
Distribution de Dividendes conformément à l'AGO du 01/06/2017	-	(20 736)	-	-	-	-	-	-	-	(20 736)
Capitaux propres après répartitions des bénéfices	172 800	6	14 524	90 740	34 746	289	12 943	24 800	0	350 848